

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 décembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 387

présenté par

M. Dolez, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,  
M. Charroux, Mme Fraysse, M. Sansu, Mme Bello et M. Marie-Jeanne

-----

**ARTICLE 39**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement ne sont pas favorables au développement de la mutualisation des services concomitamment aux transferts de personnels liés au transfert de compétences.

Ils y sont d'autant plus opposés que l'objectif recherché n'est pas d'améliorer le service public mais de le rationaliser afin de diminuer la dépense publique, en réduisant à terme le nombre des personnels.